



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRÊTÉ N°60/2023

Objet : Fête de l'association des parents d'élèves

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement de la fête de l'APE de LABENNE,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

A compter du 28 avril 2023 à 18h00 et jusqu'au 29 avril 2023 à 19h00, l'ensemble de l'aire du fronton ainsi que l'ensemble des terrains de boules seront à disposition de l'association des parents d'élèves dans le cadre des activités prévues pour les enfants et notamment pour des balades à poneys.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait à Labenne le 13 avril 2023

Le Maire,

Jean Luc DELPUECH

